

DEMANDE DE PASSEPORT POUR LES PERSONNES MAJEURES
(ET LES MINEURS EMANCIPES)

PRESENCE OBLIGATOIRE DU DEMANDEUR
AU DEPOT DU DOSSIER ET AU RETRAIT DE PASSEPORT.

Documents à fournir

Pré-demande à effectuer impérativement sur INTERNET <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>

Pour les personnes ne pouvant effectuer cette démarche eux-mêmes :

* *Extérieurs Auxonne : vous rapprocher de votre mairie.*

* *Auxonnais : vous rapprocher du SATI 21 (à l'étage de la Mairie).*

Deux photographies récentes de format 3,5 x 4,5 cm identiques et parfaitement ressemblantes, de face et tête nue sur fond clair, neutre et uni, **non découpées**. (ne rien inscrire au dos).

Un justificatif de domicile **récent** au nom du demandeur (**original reçu ou impression Internet**) : *facture d'énergie ou d'eau (échancier accepté), téléphone moins de 3 mois, avis d'imposition, taxe d'habitation, assurance habitation...*.

Timbres fiscaux pour un montant de 86 € (achat Internet, bureau de tabac ou Trésor Public)

Carte d'identité.

Ancien passeport.

Copie intégrale de l'acte de naissance (**original**) de moins de 3 mois à demander à la mairie de naissance.

*Uniquement : si vous ne possédez pas de CNI plastifiée et de passeport biométrique,
ou si vous ne connaissez pas l'état civil précis de vos parents
ou si vous n'êtes pas certain de tous vos prénoms
ou en cas de modification d'état civil*

Document avec photographie (**original**) : permis de conduire, carte vitale, carte de transport, carte professionnelle, carte association.

*Uniquement : si vous ne possédez pas de CNI plastifiée,
et si vous ne possédez pas de passeport*

<i>EN CAS DE VOL EN CAS DE PERTE</i>	Déclaration de vol (original) délivrée par la Gendarmerie. Déclaration de perte à effectuer en mairie au dépôt du dossier.
<i>PERSONNE HEBERGEE</i>	Attestation datée et signée de l'hébergeant certifiant que le demandeur habite à cette adresse <u>depuis plus de trois mois.</u> Facture au nom de l'hébergeant, (original) et récente. Pièce d'identité au nom de l'hébergeant (original).
<i>NATIONALITE</i>	Certificat de nationalité française ou décret de naturalisation ou déclaration de nationalité en original (si votre acte de naissance ne permet pas d'établir formellement votre nationalité)
<i>PERSONNE SOUS CURATELLE</i>	Décision de justice (jugement) en original et dans sa globalité

<i>PERSONNE SOUS TUTELLE</i>	La demande doit être présentée <u>par le tuteur</u> qui doit justifier de sa qualité (décision de justice le désignant comme tuteur et pièce d'identité)
<i>FEMME DIVORCEE</i>	Jugement de divorce en original et dans sa globalité si vous souhaitez continuer à porter le nom d'épouse en nom d'usage OU attestation de l'ex-conjoint (légalisée par sa mairie de domicile) + photocopie de sa carte nationale d'identité, certifiée par sa mairie.
<i>FEMME VEUVE</i>	Acte de décès de l'époux.
<i>AJOUT NOM ÉPOUSE</i>	Acte de mariage moins de 3 mois ou acte naissance moins de 3 mois.

**PRENDRE RENDEZ VOUS POUR DEPOSER VOTRE
DOSSIER
03 80 60 44 60**